

**CONSTRUISSONS
ENSEMBLE**

Givors, le 15/06/2020

A l'attention de l'association Anticor 69

Madame, Monsieur,

Vous nous avez contactés dans le cadre de la présence de notre liste « Construisons Ensemble » au deuxième tour des élections municipales à Givors.

Dès le premier tour de ces élections, nous avions pris des engagements en matière de lutte contre la corruption et d'éthique en politique et nous avions signé votre Charte. Deux membres de notre liste sont par ailleurs adhérents à Anticor (Laurence Fréty-Perrier et Mohamed Boudjellaba).

Dans cette continuité, nous vous apportons réponse à vos questions :

1. Les problèmes d'éthique et conflits d'intérêts dans la vie politique d'une collectivité locale comme la vôtre vous paraissent-ils centraux ou plutôt à la marge ?

Ces sujets sont à nos yeux primordiaux. L'exemplarité en la matière est essentielle particulièrement lorsqu'on gère une collectivité et de l'argent public.

Localement, nous avons notamment dénoncé le recrutement d'une DGS par un jury dans lequel était présent son frère, le maire, la participation massive d'élus et d'adjoints dans les bureaux des plus grosses associations de la ville qui recevaient les subventions municipales les plus importantes, ou encore l'opacité des justifications de frais de représentation élevés.

2. Parmi les 30 propositions d'Anticor pour ces élections, quelles sont les 3 que vous souhaiteriez mettre en place prioritairement et pourquoi?

Parmi ces 30 propositions, outre celles que la taille de la ville rend de fait obligatoires, nous optons pour les 3 suivantes, que nous retrouvons parmi les 108 engagements de notre programme :

6 : En matière de prévention des conflits d'intérêts : Interdire aux élus et aux agents publics d'accepter tout cadeau ou avantage d'une entreprise.

Cette proposition correspond à notre engagement n°83 « Interdire aux élus et aux fonctionnaires d'accepter des cadeaux ou des avantages offerts par des entreprises ».

Servir l'intérêt général et le service public, en gérant de l'argent public, impose de l'honnêteté et le refus de toute prise d'intérêt dans une affaire. L'équité de traitement doit être assurée à tous les niveaux et tout argent public dépensé doit être dûment justifié.

8 : En matière de reconnaissance du rôle des élus minoritaires : Proposer la vice-présidence de la commission des finances à un élu minoritaire.

Cette proposition correspond à notre engagement n°88 « Proposer la co-présidence de la commission des finances à un(e) élu(e) de l'opposition ».

Elus d'opposition sortants, confrontés à la rétention d'information, nous pensons que les élus d'opposition, qui représentent une partie de la population, doivent être associés à la construction des politiques publiques et jouer leur rôle de contre-pouvoir et de garde-fou.

28 : En matière de participation des citoyens aux décisions locales : Associer la population aux décisions par le biais de consultations ou de référendums locaux.

Cette proposition correspond à notre engagement n°87 « Mettre en œuvre une démocratie directe par la mise en place de consultations locales et du référendum d'initiative locale ».

En effet, nous souhaitons redonner du pouvoir d'agir aux Givordins pour faire vivre au quotidien la démocratie.

3. Quelles actions concrètes votre liste souhaite-t-elle mettre en place une fois élue pour garantir un fonctionnement éthique et transparent de votre collectivité?

Ayant été confrontés au manque de transparence, de probité et d'information au cours du mandat qui s'achève, nous avons intégré à notre programme les engagements :

- N°84 : permettre aux Givordins de poser des questions d'intérêt local et diffuser en direct chaque conseil municipal ;
- N°85 : rendre accessibles les documents, les décisions prises et rendre compte du travail de la majorité tous les 6 mois.

De manière globale, nous avons écrit notre engagement à respecter la Charte de l'élu(e) local(e) et à appliquer les propositions portées par Anticor.

4. De nombreux élus cumuleront les activités de conseillers à la municipalité et à la métropole, ce cumul des mandats et des rémunérations vous paraît-il compatible avec une vraie implication dans l'une et l'autre des fonctions ?

Aujourd'hui, de nombreuses compétences sont du ressort de la Métropole mais impactent directement et très fortement les communes qui en sont membres et l'action qu'elles peuvent conduire sur leur territoire. Le lien que peut faire un conseiller municipal au sein du conseil métropolitain est donc important, en particulier pour une ville de 20 000 habitants comme Givors. Pour cette raison, un membre de notre liste (Laurence Fréty-Perrier) est également sur une liste candidate aux élections métropolitaines.

En revanche, il n'est pas question de cumuler deux fonctions dans deux exécutifs, ni de cumuler les indemnités. Un choix doit être fait en la matière. Les indemnités comme le temps consacré aux fonctions doivent être adaptés aux missions confiées.

Si nous portions déjà de l'importance aux valeurs d'honnêteté, de transparence et d'exemplarité, notre expérience de conseillers municipaux nous a confortés dans la nécessité de les défendre, tout particulièrement en politique où elles sont trop souvent dénigrées.

Mohamed Boudjellaba
et Laurence Fréty-Perrier
Liste Construisons Ensemble